

# Session consacrée au Budget primitif du 6 avril 2018

## Intervention d'ouverture de Pierre CAMANI

Président du Conseil départemental

Mesdames et Messieurs, chers Collègues,  
Chers internautes,

- 1) Quorum
- 2) Désignation du Secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le 26 février dernier, la présentation des orientations budgétaires de la collectivité, soumise au débat de notre assemblée, avait été l'occasion de tracer les grandes perspectives de notre action pour 2018.

Elles sont aujourd'hui mises en forme dans le projet de budget qui vous est proposé. Dans quelques instants, je vous en donnerai les principales lignes directrices et je laisserai ensuite le soin au vice-président et président de la commission des finances, Christian Dézalos, d'entrer dans le détail.

Mais auparavant, je voudrais vous présenter un état des lieux du combat en faveur des Départements ruraux dont nous avons pris la tête au plan national. Le 2 mars, vous l'avez en mémoire, nous sommes allés nombreux, accompagnés de représentants de l'amicale des maires et de l'association des maires ruraux, rencontrer Madame le Préfet pour lui remettre les délibérations de conseils municipaux et communautaires apportant leur soutien à notre démarche. Nous en sommes à près de 250 motions.

Je veux saluer l'esprit de rassemblement qui a animé cette journée et j'en remercie sincèrement tous les groupes politiques de cette assemblée. Je ne le dirai jamais assez, nous sommes toujours plus forts lorsque nous savons nous rassembler sur l'essentiel et c'est le Lot-et-Garonne qui gagne.

Le 6 mars suivant, à l'occasion de la venue à Agen du Président de la République, j'ai eu la possibilité, lors de son passage en préfecture, de lui exposer les raisons de notre engagement et nos doléances.

J'ai eu le sentiment qu'Emmanuel Macron, outre sa connaissance fine de la problématique, était très attentif à mon propos. Je n'en tire aucune conclusion hâtive, mais je forme le vœu que l'intérêt qu'il a manifesté pour nos difficultés se traduise désormais de façon tangible dans les décisions du gouvernement.

Par ailleurs, depuis un mois, avec d'autres collègues présidents, nous avons donné une impulsion décisive à nos réflexions menées dans le cadre du groupe de travail relatif aux Départements ruraux en difficultés, dont la responsabilité, vous le savez, m'a été confiée par le président de l'Assemblée des Départements de France, Dominique Bussereau.

En effet, le 20 mars, suite à une réunion de travail que j'ai organisée à la Maison de l'Aquitaine avec 17 autres présidents de Départements, de l'Aisne à la Nièvre en passant par l'Aveyron, la Corrèze ou encore la Meuse, nous avons signé une déclaration commune exigeant de l'Etat qu'il paye, enfin, aux Départements ses dettes liées à la non-compensation des dépenses de solidarité.

Autant, vous l'imaginez, il a pu être facile de se mettre d'accord pour solliciter l'Etat afin qu'il compense le reste à charge considérable sur les AIS, autant il a été compliqué de rallier un nombre significatif de Départements à l'idée d'une solidarité entre territoires.

Accepter de contribuer davantage lorsque sa situation est aisée au bénéfice d'autres qui sont en situation défavorisée ne coule pas forcément de source. Pourtant, telle est bien la définition de la solidarité qui s'adosse notamment à la valeur républicaine d'égalité.

Malgré toutes les réticences que je viens d'évoquer, le 21 mars dernier, le bureau de l'ADF dont je suis membre, a validé à l'unanimité le principe d'une péréquation horizontale destinée à atténuer les écarts de richesse entre Départements. C'est une première au sein de l'Assemblée des départements de France et une belle victoire pour l'aménagement du territoire.

Le combat de l'ADF, sa revendication majeure, porte désormais sur les propositions que j'ai défendues dans mon groupe de travail :

- d'une part, une péréquation verticale : c'est à dire une compensation par l'Etat d'une partie du reste à charge des trois AIS
- d'autre part, une péréquation horizontale : c'est à dire une solidarité entre département, pour compenser les écarts de richesses qui se creusent de manière exponentielle entre les territoires des métropoles ou du littoral et les départements ruraux de l'intérieur. A titre d'exemple, le produit des droits de mutation qui est de 107 euros par habitant en 2017 en Lot-et-Garonne (105 dans le Gers, 108 en Dordogne) est de 176 euros dans les Landes, 189 dans les Pyrénées Atlantiques, 245 en Gironde ... et 395 dans les Hauts de Seine.

Reste maintenant au Gouvernement à mettre en pratique ces préconisations

En complément de ce travail, je vous précise que nous poursuivons l'élaboration de propositions qui pourront constituer le cadre d'un « plan Marshall » en faveur de la ruralité, que nous soumettrons au Président de la République.

Je veux aussi vous parler de la contractualisation mise en place par le Gouvernement avec les plus grandes collectivités de notre pays. J'avais déjà évoqué le sujet devant vous lors du Débat d'orientations budgétaires. Vous le savez, sont concernés en Lot-et-Garonne, l'Agglomération d'Agen et le Département.

Sur le fond, les orientations proposées peuvent avoir leur légitimité alors que l'Etat est confronté au défi du redressement des comptes publics. Le Département lui-même pourrait souscrire aux deux objectifs fixés : d'une part, un seuil maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an et, d'autre part, l'engagement de s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Mais, ce qui exaspère les collectivités, c'est bien la méthode choisie et les modalités d'application de ce pacte décidées unilatéralement par l'Etat.

En effet, à rebours de toute notion de contrat qui implique une adhésion réciproque des cocontractants, ce document impose aux collectivités signataires le respect scrupuleux de contraintes supplémentaires sous peine de sanctions, sans qu'elles puissent - au demeurant - tirer un quelconque avantage de leur bonne gestion.

En fait, il ne s'agit pas ici d'un contrat mais d'une lettre de cadrage budgétaire du Gouvernement qui met à mal l'esprit de la décentralisation ...

Par ailleurs, je vous l'ai déjà précisé, le respect de ce contrat obligera le Département à limiter son niveau d'investissement aux environs de 45 millions €.

C'est le seuil au-delà duquel nous ne mobilisons pas d'emprunt nouveau. Mais ce montant nous limite au seul entretien de notre patrimoine, des routes et des collèges et à nos investissements en matière de déploiement du très haut débit.

C'est dans ce contexte lourd d'incertitudes que nous avons bâti le projet de budget pour 2018.

Même s'il diminue légèrement par rapport à 2017 du fait de notre maîtrise des dépenses, notamment sociales, le budget du Conseil départemental reste conséquent : 416M€ investis directement ou indirectement sur le territoire au service des lot-et-garonnais, dont 335,9M€ en fonctionnement et 57,5 M€ en investissement.

Quelles en sont les caractéristiques :

1. Une maîtrise exceptionnelle des charges de fonctionnement, avec :
  - parole tenue, une stabilisation et même une légère diminution des charges de personnel
  - une diminution, en réalisé, du budget global de fonctionnement, hors dépenses sociales
  - une augmentation de l'autofinancement et une amélioration de la capacité de désendettement
  - une maîtrise de la hausse des dépenses sociales malgré les contraintes exceptionnelles que vous connaissez
2. Un niveau d'investissements malgré tout conséquent, avec une enveloppe de 57M€ (en incluant les reports). Un investissement en légère progression par rapport à 2017.

Dans ce contexte, notre collectivité reste le premier investisseur public du département. Il investit directement 36,6 M€ et il attribue à des tiers 17,8 M€. Je vous rappelle que ce dernier chiffre est un multiplicateur de l'investissement en Lot et Garonne : pour 18M€ de subventions, c'est en général 54 à 72M€ qui sont investis par les tiers. Le déploiement de la fibre optique en est un bel exemple. Grâce à une subvention de 3 M€ cette année, ce sont 13 millions de travaux qui vont être réalisés.

Ainsi, nous maintenons l'essentiel de nos actions en veillant à un juste équilibre entre le service rendu aux Lot-et-Garonnais et le lancement de chantiers d'envergure.

Mes chers collègues, un Département qui protège ses concitoyens, c'est un Département qui renforce les solidarités humaines et sociales.

Nous sommes aujourd'hui comme nous l'avons toujours été aux premiers rangs pour venir en aide aux Lot-et-Garonnais les plus fragiles et vulnérables. Pour autant, nous devons continuer à veiller à ce que ce soutien soit rigoureusement évalué et optimisé.

A titre d'exemple, parmi les rapports soumis à votre vote aujourd'hui, l'un d'entre eux porte sur la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les structures qui œuvrent dans le secteur de l'aide à domicile.

Il s'agit pour le Département de refonder sa relation avec les associations sur des ambitions renouvelées et partagées qui privilégient la qualité de service. Par ailleurs, nous avons décidé de revaloriser le tarif horaire qui n'avait pas évolué depuis janvier 2015.

Je précise que cette réactualisation de nos partenariats s'opère avec le souci d'une indispensable rigueur de gestion. Le travail conjoint entre notre service de Contrôle de gestion et la Direction du développement social devient systématique et englobe désormais tous les champs de l'action sociale.

La mission que j'avais confiée à Pierre Costes pour une juste attribution des droits nous a ouvert la voie. La mise en œuvre de ses préconisations a permis d'engager une réduction sensible de nos dépenses. Dans cet esprit, après avoir pris soin d'échanger en amont avec les responsables des établissements d'accueil de personnes handicapées, nous avons fixé un taux directeur d'évolution de leurs dépenses à 0,2%.

Vous me connaissez, je ne suis pas adepte des décisions tombées d'en haut. Tout au contraire, je crois aux vertus du dialogue préalable à toute prise de décision. La concertation n'est pas à mes yeux un passage obligé, mais une étape majeure pour construire une relation de confiance avec nos partenaires.

C'est la méthode que j'ai appliquée pour les modifications du règlement départemental d'aide sociale qui vous sont proposées. Ces évolutions ont pu être soumises en amont aux responsables d'associations et d'établissements de personnes handicapées directement concernés. J'ai présidé cette réunion de travail studieuse et enrichissante.

De la même manière, j'ai rencontré les Présidents et directeurs d'associations sur la fixation du taux directeur.

En matière d'insertion, nous voulons pleinement jouer notre rôle et ne plus seulement être réduits à un statut de financeur du RSA. Depuis quelques années, nous avons, par exemple, développé l'inscription dans nos marchés de clauses d'insertion favorisant le recrutement de bénéficiaires du RSA.

Aujourd'hui, la mise en route prochaine de la plate-forme numérique JOB 47 va permettre de mettre en relation nos allocataires avec les entreprises lot-et garonnaises. Chacun devrait pouvoir y trouver son compte : les uns proposant l'éventail de leurs compétences, les autres recherchant dans ce vivier des profils que les organismes traditionnels n'ont pas dans leurs registres.

Je veux, une nouvelle fois, vous sensibiliser à l'importance de ce nouvel outil dont je souhaite que vous soyez de fervents ambassadeurs. J'ai moi-même tenu ce rôle auprès des entrepreneurs locaux que j'ai rencontrés, à la mi-mars, pour leur présenter la démarche. Je vous avoue avoir été surpris de l'accueil très positif qu'ils ont réservé à cette présentation.

Longtemps, nous avons entendu que, dans la lutte contre le chômage, tout avait été essayé... Je suis convaincu qu'il n'y a pas de fatalité en la matière.

Dans notre département où, plus que chez nos voisins, une partie de la population cumule de lourds handicaps sociaux, nous avons la responsabilité de ne pas baisser les bras au risque de mettre à mal notre fragile cohésion sociale.

Oui, nous avons la responsabilité d'être innovants pour accompagner les bénéficiaires du RSA sur le chemin de la réinsertion.

Le développement social que nous voulons promouvoir fait le pari de la responsabilisation de tous les acteurs et d'un partage accru de nos expériences et de nos savoir-faire.

Je veux ici remercier Sophie Borderie, Christine Gonzato-Roques et Pierre Costes pour la qualité de leur travail et leur investissement dans ce domaine.

Un Département qui améliore le quotidien de ses concitoyens, c'est aussi un Département qui s'implique pour le maintien de services publics de proximité.

Vous connaissez notre engagement en faveur de la rénovation des centres d'incendie et de secours auxquels notre population est particulièrement attachée. Nous travaillons également à des projets de construction de gendarmeries pour améliorer la qualité du service public de sécurité.

A cet égard, vous me permettrez d'avoir une pensée pour le Colonel Arnaud BELTRAME et les trois autres victimes du terrorisme islamiste, morts à Trèbes, dans l'Aude, le 23 mars dernier. Nous leur avons rendu l'hommage qu'ils méritaient au cours de notre commission permanente du 30 mars.

Nous le savons, la présence de services publics, de services à la population conditionne l'implantation et l'ancrage de familles dans un territoire et donc son développement. L'existence de professionnels de santé fait à l'évidence partie des critères requis pour s'installer dans un lieu donné. C'est pourquoi, nous demeurons engagés pour lutter contre la désertification médicale. Notre expérience nous rend toujours légitimes à agir.

Chers collègues, un Département qui prépare l'avenir, c'est un Département qui investit dans sa jeunesse et dans le désenclavement de son territoire.

Ce budget 2018 confirme notre priorité en faveur de meilleures conditions d'études pour nos enfants dans les collèges. Je ne détaillerai pas, au risque d'être fastidieux, l'ensemble des projets et travaux envisagés. Je retiendrai entre autres l'opération « Du 47 dans nos assiettes » qui, quoi qu'en disent certains esprits chagrins, fait l'unanimité des élèves, de leurs familles, des éducateurs, de nos équipes de restauration et des producteurs concernés !

Voilà en effet une belle action appelée à connaître d'autres développements en Lot-et-Garonne pour le bien de tous. Je pense notamment aux établissements hébergeant des personnes âgées qui, pour beaucoup, se sont impliqués dans la démarche Silver Fourchette. Le Département en est un partenaire majeur via la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.

A l'heure où l'orientation post-bac fait la une de l'actualité nationale, je veux aussi rappeler le soutien financier du Département à l'antenne agenaise de l'Université de Bordeaux. Celle-ci souhaite d'ailleurs consolider son implantation lot-et-garonnaise puisqu'elle a le projet d'ouvrir une nouvelle formation dédiée aux langues étrangères.

Terre de migrations, terre de carrefours, le Lot-et-Garonne sait combien le désenclavement est un élément clé de son développement. Dans cette optique, nous avons, cette année encore, construit une importante programmation de travaux routiers.

Nous gardons également à l'esprit la réalisation dans la durée de chantiers majeurs sur l'Agenais, le Marmandais et le Villeneuvois. Je ne reviendrai pas sur le sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer longuement pour clore une mauvaise polémique.

Je vous invite néanmoins à examiner attentivement, nous y reviendrons, le rapport 2002 « infrastructures, plan pluriannuel d'investissement 2018-2025 ». Deux chiffres à retenir que nous aurons l'occasion de commenter :

- Le conseil départemental a investi, entre 2010 et 2017, 63,2 M€ dans les travaux neufs routiers.
- Le montant des travaux neufs routiers recensés entre 2018 et 2025, c'est-à-dire sur une période strictement équivalente, se monte à 116,2 M€ d'euros. Le double.

Sans soutien renforcé de l'Etat, et quelle que soit la qualité de gestion de la collectivité, nous ne pourrions pas assumer l'intégralité de ces projets et nous serons contraints de procéder à des arbitrages nécessaires en respectant des niveaux de priorités qui me paraissent évidents :

- 1- la modernisation du réseau routier départemental et les opérations de traverses d'agglomération
- 2- les grands projets départementaux
- 3- les grands projets routiers partenariaux.

En tout état de cause, je rappelle que jusqu'à ce jour, le Département tient ses engagements, à l'image de sa participation à la réalisation de la rocade sud-ouest d'Agen pour laquelle il aura déboursé 3,2M€ (1,6M€ en 2017 et 1,6M€ en 2018)

Parler de désenclavement aujourd'hui, c'est aussi et surtout lutter contre la fracture numérique. Le numérique bouscule nos manières de vivre et de travailler. Notre département rural ne doit pas rester à l'écart de cette révolution. C'est pourquoi, nous sommes en pointe pour mettre sur pied un plan de déploiement de la fibre optique à l'échelle du département.

Au-delà de la couverture en très haut débit du territoire, le Département a porté, avec le soutien de nombreux partenaires privés et publics, le projet de Campus numérique. Ce nouveau lieu s'impose progressivement comme le fer de lance de l'économie numérique sur notre territoire.

Ces actions essentielles d'aménagement du territoire sont en effet indispensables au développement économique. Que nous ont dit la cinquantaine de chefs d'entreprises conviés à un diner de travail au département il y a 10 jours, dans le cadre de la journée co-organisée avec les responsables de BMS-UPSA, en présence des représentants de l'ensemble des clusters et groupements d'entreprises ?

Ils nous ont dit que les pouvoirs publics et le Département en particulier ont, selon eux, la responsabilité non pas de créer de l'emploi mais de créer les conditions favorables à la création d'emplois ou d'activité. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

- La réalisation et le développement d'infrastructures de communication modernes et performantes. Le déploiement du THD en est un exemple, la qualité des infrastructures routières en est un autre.
- La mise en place d'un écosystème favorable au développement économique, à travers notamment le développement de réseaux, de mutualisations ou de partenariats. Les clusters et les groupements d'entreprises créés avec les chambres consulaires participent à cet objectif et sont unanimement salués.
- L'écoute et la réactivité des pouvoirs publics vis-à-vis des porteurs de projets ; la création de Fonroche en est une illustration, comme le rappelait récemment Yann Mauss dans un article de presse, saluant avec force l'action déterminante du Département dans sa décision de s'implanter et de se développer en Lot-et-Garonne.

En la matière, l'action du Département est exemplaire. Ce n'est pas moi qui le dit, mais le président du MEDEF 47 qui salue publiquement notre soutien aux entreprises ; ce sont les présidents de la CCIT et de la chambre des métiers, qui vantent régulièrement le partenariat qu'ils ont avec notre collectivité. C'était la semaine dernière le directeur général d'UPSA Global, François Duplaix, responsable économique au niveau mondial, qui avouait avoir été épaté et enthousiasmé par l'écosystème lot-et-garonnais qu'il avait découvert lors de sa visite dans notre département....

Cet investissement, cette implication, cette réactivité et cette capacité à fédérer constituent une véritable marque de fabrique locale du Département qui nous permet de tisser des relations privilégiées avec l'ensemble de acteurs socio-économiques et d'en tirer des bénéfices pour les lot-et-garonnais et les territoires.

Vous le voyez, le Département demeure un acteur incontournable du paysage institutionnel. Avec un budget de 416 millions d'euros, nous faisons la preuve au quotidien de notre utilité.

Tous les beaux esprits qui, depuis longtemps, tablent ou œuvrent à notre disparition ignorent en fait les réalités du monde rural, les énergies qui s'y déploient et les compétences qui s'y exercent.

Je renouvelle devant vous mon engagement de porter auprès de l'Etat la voix de la ruralité. Fière de ses racines et, en même temps, innovante et moderne, la ruralité détient une part de l'avenir de notre pays.

Chers collègues, le projet de budget pour 2018 que je vous propose témoigne d'une situation budgétaire assainie grâce, en particulier, aux efforts considérables accomplis par les agents de notre collectivité. Je veux leur renouveler mes remerciements pour leur implication au service des Lot-et-Garonnais.

Ce projet de budget souligne enfin, malgré la difficulté des temps, notre volonté d'aller de l'avant pour développer notre département et améliorer la vie des Lot-et-Garonnais.

Le vote de ce budget est une nouvelle étape dans le combat qui est le nôtre. Je le poursuivrai, fort de votre soutien, jusqu'à ce qu'il aboutisse.

Je vous remercie.

**NB : Seul le prononcé fait foi.**